L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
SAMEDI, 28 AVRIL 1894.

Association de l'Opéra Français.

Nous sommes instamment priés par le comité qu'a choisi l'Association de l'Opéra Français pour diriger ses affaires, activer les souscriptions et préparer la saison prochaine, d'exposer nettement devant le public la situation telle quelle, sans aucune exagération, et en reproduisant exactement les chiffres qui nous sont communiqués. Nous nous empressons de nous rendre à ses vœux.

Il ne faut pas oublier que l'association avait d'abord adopté un plan qui consistait à constituer un capital de $25,000, divisé en 250 actions de $100 chacune, payable en quatre versements successifs. Tout dernièrement elle est revenue sur ce plan et a adopté un autre système d'après lequel, chaque souscription devait être payable intégralement comptant, ou tout au moins disponible au moment même de la signature.

L'adoption de ce système, selon nous, supérieur à l'ancien et offrant beaucoup plus de garantie, a passablement ralenti les opérations; puisqu'il a fallu reprendre en sous-œuvre, sur une base entièrement nouvelle, le travail déjà très heureusement commencé des souscriptions. Il n'est donc pas étonnant que, sous ce rapport, l'Association soit en retard et que le comité se trouve obligé de faire un appel pressant aux souscripteurs.

En fait, voici la situation telle qu'elle est aujourd'hui, sans aucun détour, sans aucun déguisement ou exagération.

Il a été souscrit, depuis quelques jours, 124 actions de $100; soit $12,400 comptant—capital auquel il faut ajouter l'apport, au plus bas mot, de $6,000, du Club de l'Opéra. Soit, jusqu'à date, un total de souscriptions de $18,400, contre $25,000, exigibles pour commencer les opérations et les engagements.

Restent donc $6,600 de souscriptions à recueillir.

A cette somme, il faut ajouter encore, $9,435 d'abonnements. Grand total, jusqu'à date: $27,835.

Rien donc n'est désespéré jusqu'ici. Il est évident que la somme exigible serait souscrite bien avant l'époque du départ des artistes; mais il faut qu'elle soit cette fois disponible immédiatement, et il n'y a plus que quatre jours pour arriver au terme fixé pour les souscriptions. Il n'y a donc pas de temps à perdre. A force de remettre constamment au lendemain la signature des souscriptions, on en arrive à mettre le comité dans de grands embarras. Il faut absolument que dans quatre jours au plus tard, il lance son ordre à l'homme qui, là bas, l'attend avec impatience.

Le directeur choisi pour faire les engagements et un artiste de valeur, un homme qui connaît à fond son métier, qui est depuis longtemps en relations intimes avec l'élite du personnel chantant de France et avec les impressarii de Paris et des premières villes de province. La perspective ne s'est jamais présentée si favorable. Il ne faut pas que, par notre apathie, par notre manque de remptitude, on ne puisse pas dire demain ce qui doit se faire le jour même, nous risquons de n'avoir pas d'opéra, cet automne. Voulons-nous, oui ou non, avoir une saison théâtrale, cet hiver? Si oui, souscrivons immédiatement. La situation n'est grave que parce que le temps presse et qu'il faut en finir tout de suite. Prenons en donc sur le champ notre parti et envoyons nos adhésions au comité. Nous n'aurons pas à nous repentir.

La Presse Radicale Française et M. Castelar.

Les radicaux français font volontiers de l'intolérance politique un objet d'exportation: ils traitent, en vérité, M. Castelar comme s'il était un de leurs compatriotes; nous voulons dire qu'ils n'ont pas pour lui assez d'injures, d'outrages et de calomnies. M. Castelar est un traître, un déserteur, un lâche! Pourquoi? Parce qu'une froide et calme appréciation de la situation où se trouve aujourd'hui l'Espagne, ainsi que des possibilités gouvernementales que cette situation comporte, l'a porté à croire que la monarchie était actuellement la garantie des libertés publiques. Il l'a dit comme il le pensait, en bon citoyen. M. Castelar est républicain de sentiment et d'aspirations; il devient monarchiste par raison. Il sait mieux que personne les difficultés et l'impossibilité qui s'opposent actuellement à l'établissement de la République dans son pays, car il a essayé de l'y établir, et il y a même réussi un moment. Mais ce moment n'a pas été de longue durée. L'Espagne n'est pas prête à recevoir la République, et le parti républicain chez elle est particulièrement propre à l'en éloigner. Peut-être a-t-il contribué à produire cet effet sur M. Castelar lui-même. Quoi qu'il en soit, l'illustre orateur a pris son parti en homme d'État, c'est-à-dire loyalement et sérieusement. Nul ne peut le soupçonner d'avoir obéi à une pensée d'intérêt personnel: il s'est retiré de la politique active longtemps avant d'écrire sa lettre, et il n'a aucune ambition d'y rentrer. Il a voulu seulement dire la vérité, telle qu'il la voyait, et donner un conseil aux plus fidèles et aux plus éclairés de ses amis.

Nos radicaux ne le lui pardonnent pas. Deux choses leur paraissent également inadmissibles, l'une que les monarchistes se rallient à la République en France, et l'autre que les républicains se rallient à la monarchie en Espagne. Leur instinct ne les trompe pas, car ce double mouvement est inspiré des deux côtés des Pyrénées par des causes analogues. Le décourragement y entre sans doute pour beaucoup; mais il est provoqué aussi par un sentiment plus élevé. Lorsqu'il s'agit d'un homme tel que M. Castelar, qui a toujours mis sa conscience au-dessus de ses convenances personnelles, il faut bien reconnaître que le principal mobile de sa conduite est le respect de la volonté nationale. En France, l'immense majorité veut la République; en Espagne, elle veut la monarchie. De quel droit une minorité lui imposerait-elle une autre forme de gouvernement? Il n'y a qu'un cas, d'après M. Castelar, où ce droit apparaîtrait: c'est si le gouvernement légal compromettait les intérêts du pays et confisquait ses libertés nécessaires. En est-il ainsi en Espagne? Non. M. Castelar avoue que la monarchie gouverne suivant ses propres principes, et que, notamment, elle maintient et respecte le suffrage universel. Dès lors, il ne croit pas pouvoir continuer la guerre contre elle. Bien loin de reprocher à M. Castelar son attitude, nous estimons qu'elle fait honneur à son bon sens et à son patriotisme. S'il est un rallié, nul du moins ne soupçonnera sa sincérité, pas plus que son désintéressement. Les radicaux ne lui pardonneront pas, mais que lui importe? Il les connaît et il les juge. Les radicaux croient au droit divin de la République et la mettent même au-dessus de la volonté du peuple. M. Castelar appartient à une autre école, et nous lui en faisons compliment.

Bad blood

s the cause of nine-tenths of all human ailments. The most painful diseases, the most disfiguring complaints have their origin in an *impure condition of the blood*, which was neglected and allowed to work its terrible results. The victims of impure blood are everywhere—on the street, in the cars, in factories and on farms. But *bad blood is not incurable.* No one need despair. There is a medicine which makes pure, healthy blood and cures. **Brown's Iron Bitters** should be taken *regularly* and *faithfully* by those whose blood is in an impure, thin, diseased condition. *Constipation and biliousness* vanish and the entire system is renewed. *It won't stain the teeth.*

REMEMBER, THAT SUBSTITUTES ARE FRAUDS. IT IS TO YOUR INTEREST TO LOOK FOR THE TWO CROSSED RED LINES ON THE WRAPPER.

That's the Genuine.

BROWN CHEMICAL CO. BALTIMORE, MD

La meilleure de toutes les poudres-levain.—Dernier rapport du gouv. des E.-U.

Royal Baking Powder

Absolument Pur.

Chronique de la Ville.

Nouvelle-Orléans, 28 Avril 1894.—Indications pour la Louisiane :Temps généralement beau.

Température du 27 avril 1894.
Thermomètre de E. & L. Claudel, Opticiens, No 142 rue du Canal.
Entre Carondelet et Baronne.

	Fahrenheit	Centigrades.
7 heures du matin	70	19
Mid	86	27
3 P. M	84	26
6 P. M	80	24

Mariages, naissances et décès, inscrits au Bureau de Santé pendant les dernières 24 heures.

Mariages.—George A. Fanres à Mlle Marie Breuvens; Salvatore Palmisano à Mlle Rosa Lauricel'a.

Naissances.—Mme William J. Stakelum, un garçon; Mme Fred Wenhols, une fille; Mme John Milton Foster, un garçon; Mme Edward A. Calhoun, une fille; Mme Charles Wm. Prechter, un garçon; Mme Pierre Descamps, un garçon; Mme Robert Forester, une fille; Mme Thomas Scanlon, une fille; Mme John Milton, un garçon.

Décès.—John Spencer Adams, 60 ans, 405 rue Magazine; John H. Cain, 28 ans, 570 1|2 rue Dauphine; Félécie Olique, 64 ans, 123 rue Bordeaux; John Grayson, 10 mois, coin Quatrième et Léonidas; Dauphin Rhodes, 66 ans, rue Jersey, entre Général Taylor et Peniston; Théodore Jean, 70 ans 220 rue Nord Dorgenois. Mme Alfred Briant, 40 ans, 66 1|2 rue Quartier.

Ventes inscrites au Bureau des Aliénations.

A. McAuley à J. Burns, un terrain borné par les rues Tchoupitoulas, Céleste, Religieuse et Nuns, $425.

La Gulf State Improvement Company à Mme E. Bernard, un terrain borné par les rues Harmonie, Chippewa, Annonciation et Pleasant, et un terrain borné par les rues St-Thomas, Chippewa, Harmonie et Nouvelles-Ponts, $240.

F. H. Winter à Mme J. H. Harwood, Jr, deux terrains bornés par les rues Freret, Clio, Howard et Calliope, $2,000.

Mme A. S. Burkhardt à la Mutual Building and Loan Company, une portion de terre bornée par les rues Soniat, Chestnut, Robert et Camp, $3,420.

La Mutual Loan and Building Company à Mme A. S. Burkhardt, la même propriété, $3,500.

A. Cammack à B. P. Dupont, trois terrains bornés par les rues Bienville, Donane et Lopez, $165.

J. P. Thomson à R. J. Goebel, deux terrains bornés par les rues Conti, Johnson, St-Louis et Prieur, et un terrain borné par les rues Rocheblave, Canal, Donane et Dorgenois, $4,200.

Succession de A. E. Peters à M. T. Thomas, quatre terrains bornés par les rues, State, Laurel, Patton et la ligne de Burthville, $1,180.

Mlle A. S. E. Valeton à J. Miramon, un terrain borné par les rues St-Philippe, Ursulines, Galvez et Miro, $1,400.

J. W. Taylor à A. J. McShane, un terrain borné par les rues Nouvelle Levée, Lafayette, Girod et Commerce, et trois terrains dans le même lieu, $7,250.

A. Fieber et femme à Mme F. Bejot, un terrain borné par les rues St-Charles, Clio, Prytanée et Erato, $6,000.

A. Cammack à M. Deams, deux terrains bornés par les rues Canal, Donane, Salcedo et Lopez, et cinq terrains bornés par la Promenade Carondelet et les rues Dupré, Conti et Gayoso, $1,215.

A. Angusti à J.F. Schorfstein, un terrain borné par les rues Claiborne, Robertson, Columbus et Lesseps, $1,525.

W. H. Cook à L. Posey, sept terrains bornés par les rues St-Charles, Walnut, Carrollton et Chestnut, et deux terrains bornés par les rues Coralie, Benjamin, Calhoun et la ligne du Parc de Ville, et deux terrains bornés par les rues Coralie, Calhoun, Benjamin et Foucher et Cire, $6,166.

Ventes totales, $38,695.

Blessé.

Hier matin, à 11 heures, un nommé Arthur Blanchard, un nègre de 16 ans, a été blessé d'un coup de couteau au genou gauche par un nommé David Booth. Blanchard se tenait en face la tente de Booth qui est un photographe ambulant, et a persisté à rester à sa place malgré les observations de Booth qui lui avait ordonné de circuler.

De là une querelle qui s'est terminée par une rixe et un coup de couteau.

Booth a été emmené à l'hôpital et Blanchard a été arrêté.

Une accusation de coups et blessures a été portée contre lui.

Chute.

Hier matin, à 11 heures 30, un longshoreman du nom de Peter Sayers, âgé de 40 ans, qui travaillait à bord du steamship Colonia, amarré au pied de la rue St-André, est tombé dans la cale et s'est fracturé la jambe gauche, près de la cheville. Il a été transporté à l'hôpital dans une voiture d'ambulance.

Vol.

La nuit dernière, un voleur a pénétré dans le café de M. Nungesser, coin Tchoupitoulas et Soraparu, et a emporté pour $47 de liqueurs. Il a pénétré dans la boutique en cassant une des glaces de la porte.

La glace.

Les directeurs des diverses manufactures de glace, sont en pourparlers, pour la création d'un trust qui mettrait toutes les usines sous la direction d'un même administrateur et unifierait le prix de vente, qui serait augmenté de $1 par tonne. Le directeur de la nouvelle compagnie, serait M. L. P. Hart.

L'usine naine qui ait jusqu'ici refusé de se joindre aux autres compagnies, c'est la New Orleans Ice Factory.

La production quotidienne de toutes les usines réunies est de 735 tonnes par jour et la consommation n'est que de 400 tonnes.

En fuite.

M. L. G. Hall, le président de la New Orleans Toilet Stand and Furniture Co., est en fuite. Il s'est rendu coupable de plusieurs détournements de fonds. Lorsqu'il organisa la Toilet Stand Co. il en fut élu président.

Ces jours derniers, il a fait des chèques payables au porteur, et s'est procuré par ce moyen une somme de $250, avec laquelle il a disparu. Il a laissé en outre en ville pour plus de $1,000 de dettes.

Réduction de Cautionnement

A la requête de l'avocat de Léon Copping, qui est accusé du meurtre de Léon Boué, le juge Ferguson a réduit de $5,000 à $3,000 le cautionnement de l'accusé.

Dans un Char.

O. Allen qui habite coin Sixième et Magasin et T. Kaufman, au No 492 de la rue Fulton, ont été condamnés hier matin par le recorder de la Première Cour, pour s'être battus dans un char de la rue Magasins.

Ils ont été arrêtés à la requête de M. Wickliffe qui a déclaré que malgré la présence de plusieurs dames dans le char, ils s'étaient insultés grossièrement et s'étaient servis d'un langage révoltant.

Zanzic devant le recorder.

Le magicien Zanzic dont nous avons annoncé hier l'arrestation, a comparu hier matin devant le recorder et a été mis sous caution de $500. Une accusation de voies de fait a été aussi portée contre lui. Il passera en jugement ultérieurement pour répondre à ces deux accusations.

Ecrasé.

F. Keppler, un professeur de musique, qui habitait au No 163 de la rue Bienville, a été écrasé par un train sur le pont Choctaw, près de l'embranchement de Bâton-Rouge. Il a eu la jambe gauche coupée au dessous du genou et le bras droit détaché du corps.

Lorsqu'il a été relevé, il respirait encore, mais il n'a pas tardé à succomber à ses terribles blessures. M. Keppler était âgé de 60 ans; sa fille a été immédiatement prévenue et elle est partie pour Pleasmine, au lieu de la fatale nouvelle. M. Keppler voyageait à la commission pour la maison Junius Hart.

GRACE CHURCH.

C'était une charmante réunion, que celle qui avait lieu hier soir, chez Mme McLean, au No 151 de la rue de l'Esplanade.

Il y avait là tout un monde choisi, plein de gaîté, d'animation, qui a passé le plus agréablement du monde deux heures à écouter les chants et les récitations des personnes qui avaient consenti à prendre une part active à cette fête, organisée au profit du Grace Church dont le Rév. Brewster est le Pasteur.

Mme Pitcher et Mlle Gambrell qui les premières ont été présentées à l'assistance, ont joué avec beaucoup de brio l'"Ouverture de Guillaume Tell."

"Dream Faces" a été chanté d'une voix fraîche et agréable par Mlle Annie Laroque.

Mlle Lizzie Gray, une fillette de 7 à 8 ans, s'est tirée à merveille d'une récitation qu'elle a faite avec un aplomb remarquable pour son âge.

M. Richardson qui possède une voix riche, d'un timbre agréable, a deux fois passé devant l'assistance qui lui a fait un accueil très flatteur.

Mlle Brou a chanté délicieusement une romance, et sa voix divine a tenu l'assistance sur le charme pendant quelques instants, trop courts au gré de tous. Elle a été chaleureusement applaudie.

Un accueil non moins flatteur était réservé à Mlle Marie Kaufman pour qui l'art de la déclamation n'a point de secrets. A une diction irréprochable, elle joint la justesse du goût. Sa voix passe avec une volubilité extraordinaire des intonations les plus graves, les plus mourantes, aux accents les plus doux, les plus caressants.

Il n'y a chez elle rien de forcé, d'outré; elle a pour elle un don précieux, celui du naturel. Le succès qu'elle a obtenu était vraiment bien mérité.

Mlle Baily a d'une voix fraîche et claire chanté une romance.

Mlle Olga Larousseini une fillette qui montre d'excellentes dispositions pour la musique, s'est mise au piano et a donné une preuve éclatante des progrès qu'elle a accomplis dans l'espace de 6 mois.

Mme Pitcher a mis fin à cette soirée si bien remplie par un morceau de piano qu'elle a exécuté en véritable artiste.

La plupart des jeunes filles qui ont chanté ont été accompagnées au piano par Mme Boudousquié, dont elles sont les élèves.

Après cette intéressante soirée les personnes présentes se sont réunies autour d'un bol de punch.

Il est élevé hier à donné lui-même l'exemple d'un entrain et d'une bolle humeur tout à fait de circonstance, en se mettant au piano, et les recardataires ont, par leurs chants et leurs danses, prolongé cette fête dont ils voyaient à regret approcher la fin.

Mme McLean a été chaleureusement remerciée pour sa généreuse hospitalité et l'était pas loin de 11 heures lorsque les derniers invités se sont retirés, emportant de cette soirée le meilleur souvenir.

Suicide.

Un autre malheureux, fatigué de la vie, s'est tiré hier matin une balle dans la tête, à l'hôtel de la Louisiane. C'était un étranger arrivé en ville il y a quatre mois et qui habitait avec sa femme et sa belle-fille, au No 41 de la rue Columbus. Sa femme est très malade en ce moment et la nouvelle de la fin gragique de son mari ne lui a pas été annoncée.

La belle-fille a été au contraire prévenu et elle était accourue dans la chambre du défunt lorsque le coroner, Dr Maylie, a fait la levée du corps. Le défunt avait aussi un fils qui habite Salt Lake City. Le soir du fameux orage, il s'est présenté à l'Hôtel de la Louisiane et a engagé une chambre pour la nuit.

Il n'était pas inconnu au propriétaire de l'hôtel qui plusieurs fois l'avait vu à la table d'hôte. Jeudi soir, il s'est présenté de nouveau à l'hôtel et après avoir inscrit son nom, Geo. Fairbanks, sur le registre de l'hôtel, il a demandé une chambre, et il s'est immédiatement retiré.

Hier matin à 7 heures, il a sonné un garçon auquel il a demandé une tasse de café, et il l'avait à peine absorbée, qu'une détonation a retenti et quand sur ses pas le garçon qui en pénétrant dans la chambre a aperçu le cadavre de celui qu'il avait servi quelques secondes auparavant.

Le propriétaire de l'hôtel a été immédiatement prévenu et il a informé la police.

Le coroner est arrivé sur les lieux à midi et demi. Il a trouvé le défunt étendu sur le parquet, près d'une commode qui était placée entre les deux fenêtres donnant sur la rue Donane. Il tenait encore dans sa main droite l'arme qui lui avait servi à se défenestrer, un revolver british bulldog, qu'il s'était appliqué tout contre la tempe droite. La balle a fracassé le crâne au point que la matière cérébrale s'était répandue sur la natte qui était teinte de sang.

M. Fairbanks était âgé de 52 ans, et naîtf de la Caroline du Sud. C'était un homme de haute stature et très corpulent. On pense qu'il a été poussé au suicide par le fait qu'il n'avait pas trouvé d'emploi depuis son arrivée à la Nouvelle-Orléans, et que sa détermination a été hâtée par la maladie de sa femme.

Arrestations.

Jeudi soir, un nommé Edward Smith, qui avait été pris pour un étranger, alors qu'il passait rue Donane, a été interpellé par un individu qui, après avoir engagé la conversation avec lui a fini par lui parler de jeu et lui a dit que s'il désirait jouer, il lui enseignerait une maison inconnue de la police.

Smith, très surpris de cette proposition, a déclaré qu'il n'avait pas assez d'argent sur lui et a prié son interlocuteur de l'attendre à l'encoignure. Pendant ce temps, il est allé prévenir deux agents de police qui lui ont dit de continuer à jouer le rôle de victime, et revenant à l'inconnu, Smith lui a dit qu'il s'était procuré les fonds nécessaires et qu'il était prêt à le suivre.

Ils se sont dirigés vers la rue des Remparts, la maison qui se trouvait à l'encoignure des rues Donane et Bourbon, ayant au dire de l'inconnu, été transformée au coin des rues Remparts et Donane. Tandis qu'il recommandait à Smith le plus grand secret et non moins de prudence, les agents qui les avaient suivis sont survenus et ont arrêté cet agent de maisons de jeu, qui a été condamné hier matin à une amende de $25. La police est à la recherche de son complice.

On a opéré à Buddock, Lne, l'arrestation de deux nègres, dont un, Lee Brennan, est impliqué dans l'affaire Torregano. Ces deux nègres appartiennent à une bande d'assassins qui, depuis quelque temps, faisaient la terreur des habitants de Ruddock et du voisinage.

Sous caution.

Sam Mitchell, qui est accusé du meurtre de Abe Branford, a été remis en liberté sous caution de $2,500.

Grand Jury.

Le Grand Jury a commencé hier une enquête au sujet des prétendus détournements de fonds commis par McGeehan, un des commis de la cour criminelle, que l'on accuse de s'être approprié des sommes qui auraient dû être versées au trésor municipal.

Les Plus Grands Honneurs ont été décernés, au World's Fair, au

DR. PRICE'S CREAM BAKING POWDER

LA PLUS PARFAITE FABRIQUE.

Une poudre de crème de tartre faite du raisin pur, sans ammoniaque, alun et autre ingrédient la falsifiant

40 ANS D'ÉPREUVE

MEURTRE.

Un Italien tué par un de ses compatriotes.

Hier soir vers 7:30 heures, un meurtre a été commis devant le café situé au coin des rues Perdido et Bassin. Bernard Matranga, un Italien âgé d'environ trente cinq ans, a été tué de deux coups de revolver par un de ses compatriotes nommé Angelo Perrara.

A cette heure, Perrara, Matranga, un nommé Dominick Lamot, et quatre autres individus buvaient dans le café, quand une discussion s'est élevée entre les buveurs. Après avoir échangé quelques paroles avec les autres individus Perrara est sorti et est resté sur le trottoir, devant le café, tandis que les autres continuaient à boire et à causer à l'intérieur.

Peu de temps après, Matranga est sorti du café par la porte donnant sur la rue Perdido, et quand il est arrivé à l'encoignure, Perrara s'est approché de lui et sans dire un mot lui a tiré deux coups de revolver, dont un l'a atteint à quelques pouces au dessous du sein gauche et l'autre à la hanche gauche.

Matranga a eu le temps de tirer de sa poche un long pistolet à un coup, chargé d'une quantité considérable de plomb et de poudre, mais la mort l'a surpris avant qu'il ait pu s'en servir, et il a levé les bras en l'air et est tombé sur le trottoir.

Pendant ce temps, Perrara a pris sa course et a descendu la rue Bassin, vers la rue du Canal, et a jeté son revolver dans le ruisseau, mais il a été arrêté par des passants qui l'ont maintenu jusqu'à l'arrivée du sergent Day, du caporal Leroy et de l'agent Griffin qui l'ont conduit au poste de police du premier precinct.

Lamot qui suivait Perrara a ramassé le revolver et allait entrer dans le No 100 de la rue Bassin, quand il a été appréhendé par plusieurs personnes qui l'ont remis entre les mains des agents.

Quand la police est arrivée sur le lieu du meurtre, les agents ont trouvé mort, étendu sur le trottoir, Matranga qui tenait encore à la main le pistolet avec lequel il avait essayé de se défendre. Le wagon de police a été appelé, et le corps a été transporté à la morgue. Le coroner Lawrason qui était présent a dit qu'il ferait l'autopsie ce matin.

Comme de coutume, les accusés prétendent ne rien savoir et ils disent qu'ils ne comprennent pas l'anglais, mais la police est sûre que les coupables sont sous les verrous, car ils ont été reconnus par de nombreux témoins du meurtres.

Dillis Allen, qui demeure au No 107 de la rue Bassin, a fait la déclaration suivante: "J'étais assis devant ma porte, et dans le café à l'encoignure se trouvaient cinq ou six individus parlant italien. Il y en avait un aussi qui se tenait à l'ombre sur le trottoir.

La victime est sortie par la porte donnant sur la rue Perdido, et celui qui était sur le trottoir s'est approché d'elle et lui a tiré deux coups de revolver dans la poitrine. Le défunt est retourné vers la porte du café et a essayé de tirer son revolver, mais il n'y a pas réussi et il a jeté les bras en l'air et est tombé sur le trottoir.

"Le meurtrier a descendu la rue Bassin, suivi d'un homme portant une chemise de laine brune dont les manches étaient retroussées. Il a tenu à la main son revolver dans le ruisseau, et celui qui le suivait l'a ramassé et est entré au No 100 de la rue Bassin. Je suis sûre que les deux individus arrêtés sont les coupables."

Voici la déclaration de John Kelly, un homme de couleur, domicilié au No 121 de la rue Bassin:

J'étais à la recherche du fils de Minerva Smith, une voisine, et je me trouvais devant ma porte, quand j'ai entendu deux coups de revolver tirés du côté opposé de la rue, et quelqu'un a crié: "arrêtez le."

J'ai vu deux hommes courir, j'en ai arrêté un au moment où il allait entrer dans la maison portant le No 100 de la rue Bassin, et je l'ai maintenu jusqu'à l'arrivée de la police. Quelques instants auparavant, comme je passais à l'encoignure, j'avais vu les mêmes individus qui buvaient dans le café italien, en compagnie de six autres personnes.

"Je sais que les prisonniers détenus au poste du premier precinct sont les assassins."

Frank Reynolds, un garçon habitant le No 74 de la rue Bassin a fait la déclaration suivante:

"J'étais assis devant ma porte quand j'ai entendu deux coups de revolver. Deux hommes passaient alors en courant, et quand le premier est passé devant moi, j'ai étendu la jambe devant lui et il est tombé. Je l'ai maintenu sur le trottoir, et des presants étant venus à mon aide, nous l'avons remis entre les mains des agents.

Ces témoignages sont corroborés par de nombreux témoins dont la police a obtenu les noms.

POUR LES PROFESSEURS.

La cause des professeurs, si juste sotilelle, a toujours besoin d'être plaidée. On sait quel labeur ingrat constitue pour les professeurs la tâche d'instruire les enfants qui fréquentent les écoles publiques.

On n'ignore pas de quelle patience, de quelle abnégation, de quel dévoûment il faut que soient doués ceux ou celles qui acceptent la responsabilité de former l'esprit de ces enfants, d'en faire des hommes, mais aussi des citoyens utiles.

Ce n'est cependant jamais en vain que depuis sa fondation, l'association des professeurs, une des institutions les plus utiles et les plus méritoires, a fait appel à la générosité du public, et c'est avec un empressement digne d'éloges que parents et enfants se sont trouvés hier soir à la salle du Grand Opéra pour assister à la fête qu'y donnaient les professeurs et dont la représentation de "Barbe Bleue" a fait les frais.

MM. A. P. Piper, P. Geusler, T. Socola, R. Coxey, Paul Meyers, Gus. McCune et Miles Viva Saxon et Katie Simonds, se sont partagé le succès obtenu par la pièce et les applaudissements qui l'ont accueillie.

Il y a eu ensuite une séance de prestidigitation, du genre exécuté par Mlle Violet Jaeger et la "Danse des Nations" toujours si bien dansée.

Les tables de rafraîchissements ont reçu de nombreuses visites. Elles étaient sous la direction de Mme Chevallié, assistée de Mlles B. et A. Cooper, L. McCloskey, A. McCloskey, Stokes et Harnett; Mme Ducatel, assistée de Mme J. A. Hincks, Mlles M. Toribio, M. et A. Brocard; Mme A. Cook, assistée de Mlles Ryan, Graham, Rosenberg et Childress. Une autre table était tenue par Mlle Marie Hill.

Aujourd'hui, à midi, il y aura en manière de clôture de cette intéressante fête, une matinée dont le programme est extrêmement intéressant et plein de promesses pour ceux, fort nombreux, nous l'espérons, qui se rendront au Grand Opera House.

Ceux-là feront assurément bon emploi de leur temps et de leur argent, en répondant à l'appel des professeurs, auquel personne ne devrait rester sourd. La matinée commencera à midi. Le prix du billet n'est que de 25c.

Newsboys' Festival.

Un meeting du comité général du Newsboys' Festival a eu lieu hier soir, à 7 heures 30, au Newsboys' Home, rue Baronne, sous la présidence du maire John Fitzpatrick.

Douze membres étaient présents.

Les différents comités ont fait leurs rapports, et le Père Gaffney a annoncé que le premier jour de la fête, $2,458 avaient été reçus aux portes, et $1,489 le lundi. On a aussi reçu plus de cinq mille tickets.

Le président a annoncé que les journaux le Daily de le *Picayune* et le *Truth* avaient envoyé les fonds, et que les différents journaux pourraient augmenter leurs recettes jusqu'à lundi prochain à 8 heures 30 du soir, après cette heure, tout argent reçu ne sera pas porté au crédit du journal qui l'aura envoyé et les différentes enveloppes seront ouvertes devant les représentants des journaux et les membres du comité général.

Après discussions de questions de moindre importance, le comité ajourne à lundi soir, à 7 heures 30.

Rixe.

Une rixe a eu lieu hier matin à 11 heures, rue Commune, près Carondelet, entre deux voyageurs de commerce. Un rassemblement s'est immédiatement formé, et lorsque l'un des deux combattants a eu le dessus de son adversaire, la foule s'est dispersée, et ils se sont esquivés avant l'arrivée de la police qui n'a pas apparu sur les lieux. Aucune arrestation n'a été opérée.

Affaire Whitaker.

Les deux juges de la Cour Criminelle ont siégé hier en banc pour entendre les arguments des avocats de MM. Whitaker et Barry, qui demandent que leurs clients soient jugés séparément. L'Etat insiste au contraire pour qu'ils soient jugés ensemble. A l'issue de la séance, les juges ont déclaré qu'ils annonceraient leur décision ultérieurement.

Vols.

A. Schneider, un garçon de 14 ans, a été arrêté hier matin par la police d'Alger, pour vagabondage et vol d'un camion. Il a été rencontré à la tombée de la nuit par les agents, conduisant un camion dans la direction de Gretna.

Les agents l'ont questionné et il leur a répondu que le camion lui avait été confié par un nègre de la Nouvelle-Orléans qui lui avait dit de le conduire à Gretna où il irait le rejoindre. Dans la soirée, M. Lind, propriétaire du camion est allé porter plainte à la police et a annoncé qu'un gamin s'était présenté en son nom chez un maréchal-ferrant de la rue des Champs-Elysées, et avait demandé que le camion lui fût livré. Comme il se présentait au nom du propriétaire du véhicule, celui ci lui a été remis. Une accusation de vol a été portée contre l'enfant, mais on pense qu'il a agi à l'instigation d'une personne dont il a été l'instrument, ce que la police recherche.

MENUS FAITS.

Hier matin, à 11 heures 30, un enfant de 4 ans a été mordu à la jambe, à l'encoignure des rues des Champs-Elysées et Dauphine, par un chien qui a été abattu par la police.

—A 8 heures du matin, un des employés de la Raffinerie Américaine qui se trouvait dans la cage de l'élévateur a eu deux orteils écrasés entre le parquet d'un des étages et celui de la cage de l'élévateur. Il a été transporté à l'hôpital.

BULLETIN Télégraphique.

Le Choléra Asiatique.

L'inspecteur sanitaire spécial envoyé par le gouvernement espagnol pour étudier la maladie qui avait été classée comme une épidémie de choléra, à Lisbonne, a déclaré que l'on se trouvait en présence d'une épidémie de choléra asiatique.

Il dit que l'épidémie a été importée à Lisbonne des Iles du Cap Vert.

On signale 225 nouveaux cas de choléra dans les dernières 24 heures.

Lourdes.

M. Zola a donné à Paris une conférence au bénéfice de la Société des Gens de Lettres. Plus de 2,000 personnes assistaient à cette lecture dont le sujet était le nouveau livre du conférencier, "Lourdes".

M. Zola a été accueilli avec beaucoup d'enthousiasme et les fragments de son livre dont il a donné lecture, ont été écoutés avec le plus grand intérêt et dans le plus parfait silence.

Lorsque la lecture a été terminée, le conférencier a été acclamé et rappelé trois fois.

Un autre lynch à Tallulah.

Les assassins de M. Boyle, qui a été tué ces jours derniers dans une circonstance que l'on sait près de Tallulah ont été recherchés avec des chiens. Trois d'entre eux qui avaient été capturés immédiatement après le meurtre, ont été lynchés dimanche dernier.

On savait que les autres membres de la bande qui s'étaient retirés dans une cabane entre Milliken's Bend et Omega, et 200 hommes ont offert leurs services pour aider à les capturer. La cabane a été cernée juste à temps, car les assassins avaient fait tous leurs préparatifs pour traverser le fleuve.

Le propriétaire de la cabane a été appelé au dehors, mais il a refusé de répondre et une volée de coups de feu a été tirée à travers le toit de la maison. Le propriétaire, un vieux nègre, est sorti et a annoncé que les fugitifs n'étaient pas réfugiés chez lui, et qu'il ne savait où ils étaient. Une perquisition a été faite toutefois dans la cour, et les quatre assassins ont été trouvés accroupis ensemble dans un coin.

Ils ont été arrêtés par le shérif qui les a envoyés à Tallulah sous la conduite de dix hommes députés. Un autre coupable manque encore à l'appel; c'est un nommé Griffin. Une bande d'individus a atteint que les représentants de la loi, dans le voisinage du Milliken's Bend, mais ils se sont défendus et ont réussi à protéger leurs prisonniers.

Une seconde fois ils ont été attaqués à 2 milles de Tallulah par 200 hommes qui ont réussi à leur arracher les prisonniers et à les emmener sur le lieu ou le crime a été commis. Les quatre prisonniers ont été pendus à un arbre, dans une centaine de pieds de l'endroit où leur victime était tombée la semaine dernière.

On est activement à la recherche de celui qui a réussi jusqu'ici à échapper à la justice. Il y a en outre en prison 17 nègres qui sont accusés de complicité dans le crime.

M. et Mme Cleveland.

On annonce que le président et Mme Cleveland vont passer une partie de l'été à Omaha, Neb., où ils seront les hôtes du secrétaire Morton.

Le Bill du Tarif.

Le bill du tarif va subir de grands changements avant d'être soumis définitivement aux suffrages du Sénat. Le principal changement, celui qui intéresse le plus les Louisianais, est la suppression du droit qui avait été fixé sur le sucre, et auquel on a substitué une taxe *ad valorem* de 40 0|0, dont les planteurs se montrent d'autant plus satisfaits qu'ils ont consenti à ajouter un droit de 1|8 de sou par livre sur le sucre raffiné.

Les Iles Samoa.

L'Angleterre ne cache plus son intention d'établir son protectorat sur les Iles Samoa, et elle paraît compter sur l'appui de l'Allemagne. On ne peut pas se dissimuler qu'il existe entre l'Allemagne et la Grande-Bretagne, au sujet des îles, une entente à laquelle se trouvent aussi mêlés les Etats Unis.

Ceux-ci donnent leur sanction au protectorat, car ce leur importe qui gouvernera les îles, pourvu que leurs droits acquis en vertu du traité de Berlin, soient respectés.

Le ministre des Etats-Unis en Angleterre dit qu'il n'a pas connaissance d'une conférence projetée entre les puissances intéressées dans la question de Samoa.

Nouvelle Zélande.

On annonce d'Apia que dès que seront arrivés les troupes envoyées à la Nouvelle Zélande par l'Angleterre, on tentera par la force le désarmement des natifs.

Plusieurs des prisonniers faits pendant le récent engagement ont réussi à s'évader avec leurs armes.

L'Amiral Da Gama.

L'amiral Da Gama est toujours à bord de la corvette portugaise. On devait le transférer à bord d'un autre navire, mais il souffre de nouveau de sa blessure au cou qui s'est rouverte et a causé une hémorragie, et on a jugé son état trop grave pour opérer le transbordement.

Le ministre Montier, qui représente le gouvernement brésilien dans l'Uruguay, a déclaré à Peixoto que Mello avait raison de faire retomber la responsabilité de la défaite sur le général Saigado, car s'il eut fait son devoir, au lieu de reculer devant le danger, la victoire des révolutionnaires était assurée.

Costa Rica.

Les relations entre le gouvernement du Costa Rica et les membres du parti clérical sont très tendues, par suite de la découverte d'armes cachées dans les couvents. Un manifeste a été lancé, dans lequel sont proférées des menaces contre le président Iglesias, dont on blâme l'attitude envers l'église.

Nicaragua.

On annonce que les troupes commandées par le général Moran ont été battues par les troupes du gouvernement et que les rebelles ont battu en retraite. L'engagement a eu lieu près de Granada.

Un Anarchiste.

On a opéré à Paris, l'arrestation d'un employé du ministère de la guerre, nommé Fénéon, parce qu'on croit qu'il a des relations avec les anarchistes.

Le Bill de M. Meyer.

M. Adolph Meyer est persuadé qu'en dépit de l'opposition soulevée par son bill relatif au monnayage de l'argent, ce bill sera voté par la Chambre.

La Petite Vérole.

Une dépêche de Texarkana dit que la petite vérole vient de causer 15 décès dans cette ville et que le nombre des cas est de 98. La situation est plus alarmante qu'on ne l'avait annoncé tout d'abord, et la maladie